



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° 4

Finances – Demande de subvention auprès du ministère de la culture 2020 et de la région PACA

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et D.2312-3 ;
Vu le budget de l'école supérieure d'art d'Avignon ;
Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Considérant le projet de développement de l'école et les projets numériques à venir transmis en pièce jointe à la présente délibération ;
Considérant le besoin réel de l'établissement en matière de parc informatique ;
Considérant le développement de la formation hybride au sein de l'ESAA ;
Considérant le besoin de solliciter des demandes de subvention d'investissement au titre des structures de création, de production et de développement culturel.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des projets numériques soutenus par la direction de l'établissement ;

APPROUVE le principe de demande de subventions à venir auprès de l'État et des collectivités publiques partenaires.

Membres	
Présents	
Votants	11 + 3 pouvoirs
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas

